

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°11/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55
Membres titulaires présents : 39
Membres votants : 43

L'an Deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le mercredi 21 janvier, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE A.,
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE E., POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CAPRON, MINET, LICOUR,
Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, LEULIER, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, DELVILLE, BOULLET, LEBLANC D., LEBLANC J-M. .

Pouvoirs :

Mr TIRMARCHE donne pouvoir à Mr DELASSUS,
Mr DELVILLE donne pouvoir à Mme ROUSSEL,
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA,
Mme LICOUR donne pouvoir à Mr DELATTRE.

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

**OBJET : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES ARCHIVES
INTERCOMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES**

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu la délibération n°208/2017 en date du 2 Octobre 2017 créant le service intercommunal des archives,

Vu la délibération n°93/2025 actant le changement de nom du service des archives intercommunales,

Vu l'avis de la commission Culture de la Communauté de Communes Nièvre et Somme en date du 8 Janvier 2026.

Monsieur le Vice-Président en charge de la culture propose d'adopter le règlement de fonctionnement des Archives Intercommunales et Communautaires (AIC) annexé à la présente délibération.

Ce règlement a pour but de régir les règles de fonctionnement entre le service des AIC et les organismes et les communes conventionnés.

Ce règlement définit notamment :

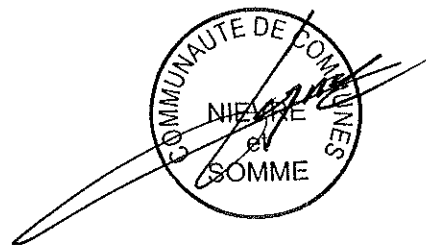
- Le rôle et la composition du comité de pilotage,
- La catégorisation des organismes conventionnés,
- La définition des services rendus par le SIA,
- Le calendrier d'intervention,
- Les attendus matériels pour un traitement en communes,
- Les attendus intellectuels du traitement archivistique,
- Les attendus du référent archives,
- Les attendus de la campagne de tri et de classement,
- Les considérations financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement de fonctionnement des Archives Intercommunales et Communautaires (AIC),
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 février 2026 et de sa publication le 6 février 2026.

